

Réunion du conseil municipal de Ruch du 12 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 6 juillet 2021, s'est réuni dans la salle des fêtes, en séance ordinaire à 20 h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

Présents ou représentés : COMBRET Jean-Claude, CARCY Pascal, LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, VIANDON Raymond, DESTRIEUX Martine, LÉBOUCHER Joëlle, FOX Michael, BAËZA Nicole, DESTRIEUX Sylvain, BELIN David (pouvoir à Nathalie LEPETIT).

Absents : /

Excusés : GIRAULT Estelle, BESSON Aurore, SENELLE Marie-Hélène,

Secrétaire : BAËZA Nicole

Le précédent compte-rendu est approuvé.

1/ TRAVAUX DE VOIRIE

Pascal CARCY informe le conseil de l'avancement des travaux sur la VC 19 et 107.

2/ ETUDE POUR VC 16 – DEMANDE de DSEC

Lors de la réunion du 31 mai dernier le maire était autorisé à lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées dans les sondages de sol pour la reconnaissance géotechnique du site. Il s'agit d'identifier avec précision les causes des glissements de terrain constatés. Le coût avait été estimé à 8 000 € par le Cerema.

Une seule proposition est parvenue, celle de la société Temsol, qui se monte à 5 940 €.

Au regard du devis proposé, qui correspond en tout point au cahier des charges du Cerema et du coût inférieur à l'estimation initiale, Monsieur le maire propose de retenir le devis de la Sté Temsol et de l'autoriser à donner l'ordre de service correspondant. Le conseil municipal décide de valider la proposition de Temsol.

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat ont informé les communes de la possibilité de déposer des demandes de subventions pour les travaux de réparation des ouvrages. En ce qui concerne notre commune,

Vu les dégradations suite à la sécheresse 2020 sur la voie communale n° 16,

Vu l'étude du CEREMA diligentée par la Sous-Préfecture de Langon,

Le conseil municipal DECIDE

- De prévoir les investigations géotechniques et topographiques préconisées par le CEREMA
- De solliciter la Préfecture de la Gironde, au titre de la Dotation de Solidarité en faveur des Equipements des Collectivités territoriales (DSEC) suite à la sécheresse 2020 du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour l'attribution d'une subvention de 3 960 €.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

RUCH

12-07-2021

<u>Dépenses</u> : Montant H.T.	4 950.00 €
TVA	990.00 €
Montant T.T.C.	5 940.00 €
<u>Recettes</u> : Subvention <u>DSEC</u> -Préfecture de la Gironde 80 % du HT	<u>3 960.00 €</u>
Autofinancement	1 980.00 €
Total	5 940.00 €

Si la subvention est accordée, les crédits seront inscrits au budget en recette d'investissement.

3/ AFFAIRES SCOLAIRES

Nathalie LEPETIT présente la révision des tarifs à la rentrée

Le prix du repas est fixé à 2.70 € à Blasimon et 2.95 € à Ruch.

Le périscolaire sera facturé de 0.60 € à 0.80 €/ heure selon le revenu.

La commune de CLEYRAC conteste la participation financière demandée par le SIRP pour 3 enfants

L'effectif sera de 70 élèves à la rentrée 2021 à Ruch.

Les alarmes PPMS anti-intrusion/attentats seront posées pendant les vacances.

Le protocole sanitaire est prolongé à la rentrée.

La sécurité dans le bus scolaire est à revoir.

La loi EGALIM impose de proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Les peintures de jeux au sol de la cour seront réalisées avant la rentrée.

4/ DROIT DE PREMPTION URBAIN

Lors d'une précédente réunion Monsieur le maire avait fait part de la possibilité, selon les articles L 211-1 à L 211-7 du Code de l'Urbanisme, d'instituer un droit de préemption à l'intérieur du périmètre de la Carte Communale.

Il propose d'engager une réflexion afin de décider formellement d'instituer un droit de préemption urbain en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement public à l'intérieur du périmètre de la Carte Communale. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité. Un Groupe de Travail dédiée à cette question se réunira prochainement.

RUCH

12-07-2021

5/ LOGEMENT MEUBLÉ

Nathalie LEPETIT propose quelques travaux de rénovation du logement au 2^{ème} étage de la mairie, évalués à 7 00 € pour une location saisonnière (16 à 18 semaines/an) et à 5 000 € pour une location à l'année.

Après débat sur le type de location, le conseil municipal opte pour la location à l'année.

6/ PANNEAUX AUX ENTREES DU VILLAGE

Nathalie LEPETIT évoque la rénovation des panneaux à l'entrée du village. Leur remise en peinture est estimée à 600 €. Le problème de mise à disposition des panneaux est abordé : faut-il les réserver aux festivités communales avec le risque que les affichages sauvages se multiplient ? La décision est prise de les enlever et éventuellement d'en garder un.

7/ CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Joëlle LEBOUCHER propose un concours de maisons illuminées pour Noël 2021. Un règlement sera remis en septembre à la population. L'inscription fait débat. Elle est maintenue et repoussée au 20 décembre. Le règlement du concours est approuvé.

8/ VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2

2313-13 Travaux logements – 2 530 €

21568 Autre matériel et outillage + 2 530 € (Rectification d'imputation 2020 Poteau Incendie)

9/ EVOLUTION DU LOYER DU BAR-RESTAURANT LE GRILLADOU AU 01/08/2021

Monsieur le maire expose qu'au **1^{er} août 2021** le loyer du Bar-Restaurant « Le Grilladou » peut être révisé selon l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux du 1^{er} trimestre : **+ 0.43 %**.

Le conseil municipal décide de porter le loyer de 758.68 € à **761.94 € à partir du 1^{er} aout 2021**.

10/ AUTOLAVEUSE – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Pascal CARCY indique que l'autolaveuse de la salle polyvalente est en panne. La réparation est évaluée à 3 397 €. Le conseil municipal décide l'achat d'une autolaveuse neuve pour 4 399 € ET vote le virement de crédits suivant :

2313-13 Travaux logements – 4 400 €

2158-11 Autre matériel et outillage (autolaveuse) + 4 400 €

11/ BUDGET

A mi-exercice budgétaire, Monsieur le maire présente un point sur l'exécution du budget 2021.

RUCH

12-07-2021

Les charges à caractère général (consommations, petites fournitures, petit entretien, assurances, fêtes et cérémonies, taxes foncières, etc ...) ont fait l'objet d'une exécution à 45 %. Les charges de personnel sont réalisées à 48 % et les autres charges de gestion courantes (indemnités des élus et contributions aux organismes intercommunaux notamment) à 71,7 %.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 45,10 %.

En ce qui concerne les recettes, le produit des services est exécuté à 33,60 % et les impôts et taxes à 38,70 %. Les dotations (de l'Etat notamment) et les participations ont été perçues à hauteur de 64,70 %.

Les produits de gestion courante (loyers notamment) ont été encaissés à 56,50 %.

Le total des recettes de fonctionnement s'établit à 44,80 %.

Tant pour les dépenses que pour les recettes de fonctionnement le taux de réalisation est excellent. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est le constat que nous faisons suite à une gestion rigoureuse.

En ce qui concerne l'investissement les chiffres ne sont pas assez significatifs pour vous être présentés ce soir.

12/ PLAQUE COMMÉMORATIVE Théo TURRIER - RÉSISTANT

Monsieur le maire ne souhaite pas revenir sur les détails de cette affaire qui a fait la une du journal Sud-Ouest le 18 juin (coïncidence de date heureuse) mais il souligne que la mairie a reçu de très nombreux messages (plusieurs dizaines) par lettres, e-mails, téléphones, directs verbalement, qui constituent autant de soutiens.

Pas un seul d'entre eux va dans le sens de la personne qui a déclenché cette mini-tempête médiatique. Les 31 Conseillers de la Communauté de Communes Castillon/Pujols nous ont apporté leur soutien unanime lors de la réunion du vendredi 9 juillet.

Monsieur le maire tire plusieurs conclusions de cet épisode :

- . nous pouvons continuer notre travail sur la Mémoire de cette époque, sereinement.
- . nous nous plainions, avec juste raison, que notre Commune n'est jamais médiatisée dans Sud-Ouest en pages locales. Elle l'a été en 1^{re} page et cela a été lu dans toute la zone d'influence du Journal et au-delà avec des retours intéressants. Désormais, nous exigerons la 1^{re} page, sinon rien.
- . enfin, et le plus important et de loin, cet article aura permis à Jeannette Barde (notre Jeannette) d'acquérir une notoriété inespérée quelques jours avant de nous quitter.

13/ HOMMAGE A Pierre VAUGON

Ses amis de l'Aéro-Club de Bazas ont organisé dimanche 11 juillet une manifestation à laquelle le conseil municipal était invité. Joëlle LÉBOUCHER, Mike FOX, Jean-Jacques BARDE et Monsieur le maire représentaient le Conseil Municipal. De nombreux voisins de Pierre étaient présents, y compris les personnes qui ont acheté sa maison et Julien, un des deux fils de Pierre. Les cendres de Pierre ont été répandues depuis un ULM au-dessus de l'Aéro-Club de Bazas au son de la chanson « Envole-moi » de Jean-Jacques Goldman. Le Président du Club a ensuite rendu un hommage émouvant à Pierre dont la personnalité a visiblement marqué fortement tous les membres de l'association. Ensuite, un repas a été

RUCH

12-07-2021

partagé dans une ambiance amicale et joyeuse, comme l'aurait voulu Pierre. Ce fut un très bel et émouvant hommage à notre collègue et ami.

14/ ASSOCIATIONS

Joëlle LEBOUCHER fait le compte rendu des réunions de différentes associations.

- Constitution d'un nouveau bureau à l'AS Coteaux de Dordogne
- Joëlle indique qu'elle reste présidente des Abeilles ruchelaises, 86 adhérents, 12 798 € de trésorerie.
- Le bureau des Galopins est démissionnaire, 2 600 € de trésorerie. Le Département propose de nouveaux tracés de circuits de randonnée.
- Football-Club « Les Côteaux de Dordogne » Assemblée Générale – Joëlle

15/ LE PETIT FESTIVAL

Le Petit Festival a eu lieu cette année sur le stade.

16/ CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE DE RUCH

Nathalie LEPETIT présente le projet de charte.

Notre page Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des contenus. Elle est avant tout une plateforme d'information concernant les activités municipales et associatives reconnues par la commune. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Elle est également un moyen d'information pour la population concernant les actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale. La commune se réserve un droit de regard et l'acceptation ou non des contenus diffusés. Tous commentaires injurieux, insultants, diffamatoires seront automatiquement supprimés.

La commission communication assure l'administration et l'animation de la page Facebook

« Aimer » la page « Ruch » suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous :

Les commentaires sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance.

Sont interdits tout message à caractère violent, diffamatoire, illicite, obscène, pornographique, pédophile, à caractère politique ou incitant à la haine...

Sont interdits également tous propos visant à attaquer une personne ou sa vie privée et tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale.

Détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux, sectaire, ou communautaire est strictement interdit.

RUCH

12-07-2021

Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. Il en est de même pour les messages à caractère publicitaire.

Ne pas utiliser Facebook pour toute question personnelle. Dans ce cas, contacter la mairie par mail (mairie.de.ruch@orange.fr) . Les conversations privées et les échanges de coordonnées ne sont pas autorisés

Sont proscrits tous propos dénigrant la municipalité, les élus ou les agents communaux.

La diffusion d'information doit être en respect avec le droit à l'image et le droit d'auteur.

Les liens renvoyant vers des sites ou des pages dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France sont supprimés. Même règle si ces liens ne sont pas en adéquation avec notre déontologie.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la commune.

Les administrateurs de la page Facebook se réservent le droit de modifier les termes, les conditions et les mentions de la présente charte à tout moment et en fonction d'un contexte exceptionnel (ex. pandémie) et sans avis préalable.

Vu,
Raymond Viandon
Maire de Ruch

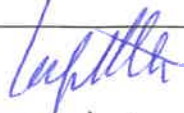

Nathalie Lepetit / Marie Hélène Senelle
Administratrices de la page Facebook - Ruch
Commission Communication

La charte présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents

17/ MANIFESTATIONS

Monsieur le maire évoque la possibilité de maintenir les futures manifestations avec un pass sanitaire. Martine DESTRIEUX fait part du discours du Président de la République de ce soir à 20 h.

La séance est levée à 22H30. ,

VIANDON Raymond,		LEPETIT Nathalie,	
CARCY Pascal,		LEBOUCHER Joëlle,	
BARDE Jean-Jacques		DESTRIEUX Sylvain	
FOX Michaël		BAËZA Nicole	
BELIN David		GIRAULT Estelle	

RUCH

12-07-2021

SENELLE Marie-Hélène



BESSON Aurore



COMBRET Jean-Claude

DESTRIEUX Martine